

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3159>



Compte rendu du Conseil Départemental de rentrée

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 17 septembre 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Ce Conseil Départemental s'est ouvert par un hommage à Leonardo Aymans, professeur d'espagnol, membre de notre bureau départemental, soudainement disparu au cours de l'été.

Une fois évoqué le calendrier de la section départementale (stage sur le CA à Tournus le 22 octobre, réunion des personnels de surveillance et d'accompagnement le 16 décembre, congrès départemental FSU les 14 et 15 janvier notamment), les débats ont porté sur les conditions de rentrée dans les établissements de Saône et Loire.

Dans les collèges, cette rentrée est marquée par une mise en place anarchique des mesures annoncées dans les médias nationaux mais souvent suivies de peu d'effet sur le terrain : accompagnement éducatif, évaluation du socle commun à travers un livre de compétences dont personne n'a de nouvelles, Parcours de Découverte des Métiers, enseignement de l'histoire des arts... Dans les lycées, les conséquences de l'assouplissement de la carte scolaire sont confirmées : les variations d'effectifs parfois importantes d'une année sur l'autre conduisent à renforcer la concurrence des établissements.



Cette rentrée est aussi marquée dans le premier comme le second cycles par des difficultés à assurer les remplacements : après avoir supprimé 137 emplois de TZR dans l'académie, après avoir affecté plus de la moitié des remplaçants sur des blocs de moyens provisoires pour l'année, le Rectorat ne dispose plus pour assurer les suppléances que de 125 TZR toutes disciplines confondues pour les 4 départements de l'académie. C'est pourquoi il doit d'ores et déjà faire appel à *Pôle emploi* pour recruter des personnels précaires afin d'assurer les remplacements en lettres ou mathématiques par exemple...

Les suppressions de postes opérées ces dernières années se traduisent aussi par une dégradation des conditions de travail des TZR, et, d'une manière générale, d'environ 10 % des enseignants, qui sont affectés sur des services partagés entre 2, 3 voire 4 établissements...

La situation des Auxiliaires de Vie Scolaire ne s'améliore pas non plus, puisque un certain nombre d'entre eux sont frappés en cette rentrée par une réduction de leur quotité d'emploi, ce qui diminue d'autant leur salaire, calculé sur la base du SMIC, et les met parfois en difficulté par rapport à l'enfant qu'ils accompagnent, dont le handicap peut nécessiter, lui, une prise en charge à temps plein.

Concernant les mobilisations à venir, le Conseil Départemental a considéré qu'il était nécessaire de participer massivement à la votation citoyenne organisée le 3 octobre dans toute la France contre la privatisation de la Poste. La journée de mobilisation interprofessionnelle du 7 octobre doit également être un tremplin vers d'autres actions dans l'Education Nationale et au-delà : le Conseil Départemental a exprimé son accord avec la proposition du Conseil National du SNES d'organiser une semaine d'action de toute la Fonction Publique alternant des journées de mobilisation par secteur.





Fédération Syndicale Unitaire